

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 FEVRIER 2023**

Objet : Adhésion au contrat d'assurance groupe 2023-2026

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>31-01-2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, Le six février à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>31-01-2023</p>	<p>Présents :</p> <p>M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Frédérique SARRAU, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Annie SAINSILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Véronique HUYNH, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Frank MARQUET, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane VIELLE, M. Rémy JOURDAN</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 26</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p>Excusés représentés :</p> <p>Monsieur Jean-Paul BIZEAU donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Monsieur Bruno GUILLON donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI Madame Françoise GAULIER donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>14-02-2023</p>	<p>Absents :</p>

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230214-2023-02-06-10-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

2023-02-06/10 Adhésion au contrat d'assurance groupe 2023-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu l'article L. 2124-3 du Code de la Commande Publique,

Vu l'article R.2124-3 du Code de la Commande Publique qui précise les conditions de recours à la procédure avec négociation,

Vu l'article R.2124-3 4° qui prévoit le recours à la procédure avec négociation lorsque le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa nature, à sa complexité ou au montage juridique et financier ou en raison des risques qui s'y rattachent,

Vu la délibération n°2021-33 du Conseil d'Administration du CIG en date du 15 juin 2021 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation,

Vu la délibération n°2022-38 du Conseil d'Administration du CIG en date du 22 septembre 2022, autorisant le Président du Centre Interdépartemental de Gestion à signer le marché avec le groupement composé de Sofaxis (courtier-gestionnaire) et CNP Assurances (assureur),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2021 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion a lancé,

Vu le rapport d'analyse du C.I.G,

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire,

Considérant que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Approuve les taux et prestations négociés pour la Collectivité de BUC par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

Décide d'adhérer à compter du 1er Janvier 2023 au contrat d'assurance groupe (2023-2026) attribué par le Centre Interdépartemental de Gestion et optant pour les garanties suivantes :

Accuse de réception en préfecture
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

Agents CNRACL

- Décès
- Accident de travail/Maladie professionnelle, franchise : 10 jours
- Congé Longue maladie/Longue durée, franchise : 60 jours
- Maternité/Paternité/Adoption, franchise : sans

Pour un taux de prime total de : 5,49%

Prend acte que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'administration du CIG en sa séance du 15 juin 2021 de la manière suivante :

- De 1 à 50 agents : 0,12% de la masse salariale des agents assurés
- De 51 à 100 agents : 0,10% de la masse salariale des agents assurés
- **De 101 à 250 agents : 0,08% de la masse salariale des agents assurés**
- De 251 à 500 agents : 0,05% de la masse salariale des agents assurés
- De 501 à 2000 agents : 0,03% de la masse salariale des agents assurés
- Plus de 2001 agents : 0,01% de la masse salariale des agents assurés

Fixe une participation minimale de 30 euros, correspondant aux frais d'émission d'un titre de recette.

Prend acte que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,08 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin,

Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

Prend Acte que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 15/02/2023

Rendu exécutoire le : 15/02/2023

Le Secrétaire de séance



Buc, le 13 Février 2023

Le Maire,
Stéphane GRASSET

Mise en ligne sur le site de la Préfecture LI
078-217801174-20230214-2023-02-06-10-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

« Signature électronique »

Acte à classer

2023-02-06-10

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-15T15-04-13.03 (MI243202180)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20230214-2023-02-06-10-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Contrat assurance groupe 2023-2026

Date de décision : 14/02/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [2023-02-06-10 Adhesion au contrat assurance groupe 2023-2026.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Annexe G Rapport d'analyse +30.PDF](#)

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/02/23 à 15:57

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 14/02/23 à 15:57

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 15/02/23 à 15:04

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 15/02/23 à 15:04

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 15/02/23 à 15:15

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mercredi 15 février 2023 15:16
À: dgs-fast; drh-fast; Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-02-06-10

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-02-06-10, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230214-2023-02-06-10-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-02-06-10

Objet : Contrat assurance groupe 2023-2026

Date de décision : 14/02/2023

Date de transmission : 15/02/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.4. Autres types de contrats

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>